



# Académie des sciences d'outre-mer

## Les recensions de l'Académie <sup>1</sup>

***L'Alliance française : francophonie et diplomatie culturelle au XXI<sup>e</sup> siècle / Philippe Boulanger***  
**éd. du Cygne, 2017**  
**cote : 61.412**

Rares sont sans doute nos compatriotes pour qui le nom de l'Alliance Française est inconnu mais ils sont peut-être assez peu nombreux à être bien informés de la vocation, des activités et des structures de cette vénérable institution et du rôle majeur qu'elle joue dans le rayonnement de notre langue et de notre culture. L'ouvrage de Philippe Boulanger, docteur en droit et spécialiste de l'histoire des idées, qui a œuvré au sein des réseaux culturels français, vient opportunément combler cette lacune. De nombreux étrangers établis en France ont suivi les enseignements de l'Alliance dans leur pays d'origine ou bien après leur arrivée sur notre sol, à Paris ou dans les grandes villes de province.

Au nombre des « pères fondateurs » qui, en 1883, patronnèrent la fondation de l'Institution, on trouve des noms illustres : ceux de Renan, Jules Ferry, Ferdinand de Lesseps, Gaston Maspero, Pasteur, Paul Cambon, Jules Verne...qui tous aspiraient à restaurer sur la scène internationale l'influence d'un pays meurtri et humilié par la défaite de 1871.

Le réseau coiffé par la Fondation des alliances françaises (FAF) compte aujourd'hui 813 alliances françaises implantées dans 133 pays (y compris la France). 709 dispensent un enseignement et elles emploient au total 12 500 salariés dont 7900 enseignants. Les alliances de Lima, La Havane et Tananarive sont les plus importantes en termes d'effectifs. 6100 administrateurs bénévoles participent à travers le monde, au fonctionnement du réseau. 42 délégués généraux régionaux coordonnent les activités des diverses alliances. Quatre collègues (des fondateurs, des membres de droit, des personnalités qualifiées, des amis) constituent le conseil d'administration de la Fondation. Cette dernière est une institution relativement récente puisqu'elle a été créée par un décret de 2007. Elle a succédé à l'association du même nom, fondée en 1881 et a comme par le passé son siège 101 bd. Raspail. Parmi les membres du comité de parrainage, nous trouvons les noms de Jacques Attali, Robert Badinter, Hélène Carrère d'Encausse, Alain Decaux, Abdou Diouf, Erik Orsenna. La Fondation édite un périodique bimestriel : « Le fil d'alliance ».

On trouvera p. 25 une description des instances dirigeantes d'une Alliance française. Chaque alliance, association de droit local, est dotée d'une assemblée générale où siègent (ou peuvent siéger) tous les adhérents à jour de leur cotisation. L'assemblée élit en son sein les



Les recensions de l' [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).

Basé(e) sur une œuvre à [www.academieoutremer.fr](http://www.academieoutremer.fr).



## *Académie des sciences d'outre-mer*

membres du conseil d'administration, organe central de l'édifice (7, 9 ou 11 membres selon les cas). Le bureau, organe exécutif, est composé du président, vice-président, du directeur et du trésorier. La coopération entre ces trois organes n'est pas toujours idéale et il arrive souvent que l'assemblée générale ne joue qu'un rôle fictif.

Le recrutement du directeur, quand ce dernier est rétribué par le ministère des Affaires Etrangères, ce qui est le cas le plus fréquent, est effectué conjointement par le Ministère et par la FAF selon une procédure complexe. Contrairement aux Instituts étrangers (Goethe, British Council etc.) la FAF n'exerce donc pas un contrôle absolu sur les recrutements ou les affectations.

La situation d'un directeur d'alliance est donc malaisée : il est comptable de sa gestion devant le Ministère, son employeur direct, mais doit en même temps rendre des comptes à la FAF et au conseil d'administration local. L'auteur observe justement qu'une loi de 2012, visant à résorber le nombre des auxiliaires et des contractuels dans la fonction publique, a en fait pénalisé beaucoup de directeurs recrutés sur contrat et elle risque d'avoir pour conséquence la mise à l'écart d'un bon nombre d'agents non titulaires compétents et aguerris. (p. 34). A ce propos Boulanger s'élève contre le cliché représentant les directeurs typiques comme des personnages « Hexagonaux, hâbleurs, mondains, vantards » portrait caricatural de certains diplomates...

On lira pp. 59-73, de bonnes pages sur la mission essentielle d'une alliance française, qui est l'enseignement de la langue. Il est réparti en six niveaux qui conduisent à l'obtention du Diplôme d'études de langue française (DEL F) de niveau élémentaire ou moyen, et du Diplôme approfondi de langue française (DAL F) de niveau avancé. Ces diplômes mettent leurs titulaires à même d'entreprendre des études dans une université française ou francophone. L'enseignement est assuré par des professeurs « natifs » (Français de souche) ou bien par des recrutés locaux. L'auteur dénonce p. 58, le recours, qu'il juge brouillon, à de nouvelles techniques pédagogiques (tableaux interactifs, culturothèques, etc.).

Toutefois, il est à noter que les alliances françaises sont plus connues par leurs activités culturelles (conférences, concerts, débats d'idées, expositions) que par leur mission d'enseignement qui est pourtant leur rôle premier. Il n'est pas du tout certain que cette action culturelle aboutisse à éveiller un désir d'apprendre notre langue ni à recruter de nouveaux étudiants en français.

Les pp. 71-79 nous donnent d'intéressantes informations sur les partenaires d'une alliance française, parmi lesquels l'ambassade joue un rôle primordial. La fonction de l'attaché de coopération, aujourd'hui en déclin, un certain nombre de postes ayant été supprimés par mesure de restriction budgétaire, est bien décrite (p. 79). On trouve également des renseignements utiles sur l'Alliance de Paris Île de France, « la Maison-mère » et les alliances de province.

Un deuxième chapitre (pp. 81-122) détaille les relations de partenariat entre l'Alliance Française et le Quai d'Orsay, notamment avec la direction des Affaires culturelles et les instituts français à l'étranger. L'auteur observe p. 92 que depuis 2002, une nette restriction



## *Académie des sciences d'outre-mer*

des moyens attribués à l'action culturelle extérieure de la France a engendré des crises dans le fonctionnement du système au moment même où la mondialisation de la culture créait une demande accrue.

Un troisième et dernier chapitre définit la place de l'Alliance française dans son environnement partenarial (Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, Mission laïque française, Organisation internationale de la Francophonie, Agence universitaire de la francophonie etc). L'aspect concurrentiel (« soft rivalry ») est représenté par les institutions culturelles étrangères qu'elle côtoie dans divers pays et avec lesquels elle se trouve amenée à livrer une lutte d'influence : British Council, Goethe Institut, Institut Dante Alighieri, Institut Cervantes, Institut Camoens, Institut Confucius (ce dernier, apparu en 2004, étant parfois soupçonné de relayer l'idéologie officielle du régime de Pékin).

L'auteur remarque pour conclure que l'Alliance Française s'efforce aujourd'hui de professionnaliser et de rationaliser son réseau, donnant ainsi un autre visage de la « diplomatie culturelle » de la France. Pour les directeurs d'Alliance soucieux de valoriser l'expertise française, l'heure n'est plus, nous dit-il, de perpétuer le « système Louis XIV » caractérisé par un culte de la courbette, ni de faire le pingouin dans les cocktails.

**Jean Martin**